

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 538 — TELEPHONE

Acquitte le coupable !

C'est un réquisitoire, déclare le « Journal de Roubaix ». C'est un réquisitoire, proclame le « Croix ». C'est un réquisitoire, clame le « Avenir ».

Alors ! soit, c'est un réquisitoire, un réquisitoire contre tout le monde, un réquisitoire dans lequel les deux parties sont également visées, mais dans lequel aussi, on ne demande qu'une condamnation, celle du personnel.

M. Motte, maire de Roubaix, n'a pas parlé, l'administrateur, il a parlé en capitaine et les capitalistes de sa majorité, comprenant qu'il fallait sauver à tout prix la Compagnie des Tramways, se sont empressés d'applaudir.

C'était leur rôle, sans doute, mais qu'on ne vienne pas dire que le brouet, servi par M. Motte, constitue un véritable réquisitoire contre la Compagnie.

— Prenons, tout d'abord, le commencement du rapport :

« Depuis dix jours, dit M. Motte, les tramways de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing ont cessé de desservir normalement le public, toujours et dans nos deux villes. »

Cette perturbation dans le service a pour cause la présentation d'une liste de réclamations et de demandes faites à la Compagnie par ses agents.

« Nous regrettons de ne pouvoir constater que par le moyen de la méthode d'inspection d'une brusque interruption de service, que les agents ont cru devoir appuyer leurs revendications auprès de la Compagnie, sans lui laisser le temps, à ce qu'elle prétend, de convoquer, pour le consulter, son conseil d'administration. »

Quelle force morale aurait pu émaner du personnel dans l'opinion publique si, fort de sa cause, il avait montré moins d'impudence. »

Il y a des moments propices pour faire grève, Monsieur Motte, nos amis de la minorité vous l'expliquent hier, et nous le répétons aujourd'hui.

Attendre, pour les employés de tramways, c'était attendre les calendes grecques car, vous le savez mieux que nous, la Compagnie excelle dans l'art de faire patienter les municipalités ou les personnes qui demandent une réponse à des réclamations formulées.

Vous avez constaté, dans la partie de votre rapport, où nous nous plaignions à relever d'amères critiques contre la Compagnie, que le cahier des charges n'était pas respecté, que les employés étaient lésés et cela depuis longtemps. Mais vous dites en discutant avec Bailleul : « Ils pouvaient attendre six jours encore. »

Non, ils ne pouvaient plus attendre, justement, car grâce à ces tergiversations habiles, à ces retards calculés que vous connaissez si bien, la Compagnie les aurait amenés à quitter le travail dans les conditions où ils l'ont quitté, avec cette différence, cependant, qu'elle eût tenu tout prêt, un nouveau personnel pour remplacer l'ancien.

Voilà pour le réquisitoire adressé à des braves gens qui n'ont eu qu'un tort au yeux de la population : c'est d'avoir patienté si longtemps.

Interrogez, Monsieur Motte, interrogez les voyageurs, demandez aux ouvriers ce qu'ils réclament.

Nous réclavons — ce sera la réponse de vous — la victoire des grévistes qui sera en même temps la nôtre.

C'est été la votre aussi. Vous n'avez pas voulu.

Mais passons et arrivons maintenant aux conclusions du rapport.

M. le maire demande au personnel de reprendre, de suite, le travail en se reposant sur les délégués et sur les municipalités pour défendre leurs intérêts et leurs droits.

Ab ! le bon billot.

Depuis dix jours, les ouvriers luttent et ce dixième jour, les chauffeurs et conducteurs de machines ceux qui tiennent la force motrice entre leurs mains, sortent de l'usine et, dans un admirable élan de solidarité, entrent dans les rangs des grévistes.

Et c'est ce jour-là même que l'on vient dire : Rentrez !

On sait dans quelles conditions il faudrait reprendre le travail. On sait que la Compagnie qui ne se précipite pas, dit-elle, avait tout prévu d'avance dix hommes pour remplacer des grévistes. On sait qu'elle émet la prétention de conserver ses dix « sous-Biétris » et de laisser dix anciens employés à la porte.

On sait que ces dix là seront très sur le pied.

Alors, quand on aurait brisé le syndicat, brisé l'union, brisé la résistance, on enverrait promener les municipalités comme on l'a déjà fait en différentes occasions et le tour serait joué.

Nous avons dit maintes fois que tout ce que faisait M. Watinne, tout ce que disait M. Motte, contre la Compagnie était fait et dit pour la galerie.

Le fameux réquisitoire nous permet de le répéter.

Que dirait-on du procureur général qui viendrait dire aux jurés :

« L'homme qui est devant vous est le plus lâche des préjudés. Il a tué pour le plaisir de répéter, estimant que la victime n'est pas véritablement sous pendant des heures entières. »

Il n'y a aucune circonstance atténuante dans son cas. Il a mérité plusieurs fois la mort.

Le vous demande donc son acquittement.

C'est ce que nous demandons de semblable. Et que M. Motte est venu raconter dans son réquisitoire.

R. L.

FETE DU TEXTILE

C'est aujourd'hui, mercredi 17 mai au soir qu'aura lieu, dans la salle des fêtes de la coopérative La Paix, le grand concert annuel offert par le syndicat textile à ses adhérents et à leur famille.

La Commission des fêtes s'est assurée le concours d'une brillante phalange d'artistes distingués et aimés du public roubaisien.

A l'issue du concert aura lieu une brillante tombola pour les syndiqués et leur famille : 150 francs de lots en nature.

Avis important. — Les syndiqués qui, pour une raison quelconque, ne pourraient pas assister au concert, pourraient cependant se procurer des billets pour la Tombola. Il leur suffira de se présenter munis du livret de syndiqué, au contrôle établi au local La Paix le mercredi 17 mai, de 6 heures et demie à 8 heures et demie du soir.

L'ALLEMAND FAIT DEFAUT

Nous avons relaté en son temps, la tentative d'arrestation de Xavier Hubert sujet allemand, qui parvint à se sauver après avoir croisé l'agent qui était venu pour l'arrêter.

Xavier Hubert qui était recherché pour infraction à un arrêté d'expulsion, n'a pas reparu depuis son dernier exploit, et on a tout lieu de croire qu'il s'est expatrié lui-même.

M. Houeix, chargé de l'instruction, n'en a pu obtenir l'inscription l'affaire pour l'audience du 10 mai.

Avis aux cyclistes et photographes amateurs

C'est aux Galeries Lilloises qu'on trouve le plus grand choix d'accessoires et appareils pour cyclistes et photographes. Demander catalogue.

UN NOYÉ

Lundi soir, vers huit heures, M. Léon Polyn, conducteur à la Compagnie des tramways, demeurant rue Carnot, coin Mille, à Watrelos, passant quai du Sartel, aperçut à une cinquantaine de mètres devant lui un homme qui dégringolait vers le canal.

Il courut aussitôt vers l'endroit où venait de tomber cet homme, et vit le malheureux qui se débattait à la surface de l'eau. Polyn qui ne pouvait lui porter secours, ne sachant pas nager, sollicita du secours à grands cris. Comme personne ne venait, il alla chercher du renfort dans un estaminet situé à quelque distance du lieu de l'accident ; malheureusement, à son retour, l'homme avait disparu.

En regagnant son domicile, M. Polyn prévint les agents de garde au cinquième arrondissement.

Hier matin, après de longues recherches, le corps était remonté à la surface de l'eau vers sept heures, un bachelier aidé de quelques passants, retira le cadavre qu'il déposa sur la berge.

L'identité du malheureux fut immédiatement reconnue ; c'est un nommé Désiré Overberghe, 58 ans, peigneur, demeurant rue de la Conférence, 60.

Sur la demande de la famille, le corps a été transporté au domicile du défunt, où il a été visité par M. le docteur Bole, médecin légiste.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés.

Lundi soir, Mme Emilie Vercoeur, demeurant rue du Progrès, 15, à Croix, regagnait son domicile, lorsqu'elle tomba à quelques pas de son habitation, elle tomba si malheureusement sur la bordure du trottoir, qu'elle se fractura la cuisse droite.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, la blessée a été transportée à l'hôpital de Roubaix.

JAMBE FRACTUREE

Mme Amélie Lard, âgée de soixante ans, atteinte de paralysie partielle, est tombée dans sa cuisine.

Le praticien qui a visité la blessée, a constaté que la jambe gauche était luxée. La blessée a été admise à l'hôpital.

ZUCCO QUINA, ZUCCO QUINA ds t. cafés.

Hier, à onze heures du matin, a eu lieu la mairie, en présence de MM. Georges Dewitte, vice-président du comité de la Caisse des Ecoles, Clément Durand, Joas Lavalée, membres du comité de la Caisse des Ecoles, et de la municipalité, l'adjudication de la fourniture de vêtements nécessaires aux enfants des écoles laïques.

RESULTATS D'ADJUDICATION

Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi, les malfaiteurs, qui, depuis quelque temps, venaient omis de se signaler à l'administration, ont fait leur réapparition en se introduisant dans deux maisons, rue de Flandre, 88, chez Mme Bourgeois et dans un cabinet de la rue Saint-Joseph, 27, tenu par M. Henri Detavernier.

Les deux endroits, les malfaiteurs ont enlevé l'argent du compteur à paiement préalable.

UN TISSERAND BLESSE

M. François Frister, âgé de 41 ans, demeurant hameau du Sapin-Verr, à Watrelos, tisserand chez MM. J. et P. Delannoy, s'est fracturé la clavicule gauche en tombant de son métier.

Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Verrier qui a prescrit trois semaines de repos.

CHIRURGIEN.

H. Nauwelaers
DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX.
B.A.D. Extractions sans douleur. Maladies de la bouche, 598. Dix jours de repos.

MOUVEMENT SOCIAL

AUX OUVRIERS MARECHAU-FERRANTS DE ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS. — Voici l'appel envoyé aux marechoux-ferrants.

Les ouvriers de toutes les corporations s'organisent en vue d'améliorer leur situation. Partout les travailleurs s'unissent et se forment en syndicats. Nous seuls, nous sommes restés indifférents à ce grand mouvement ouvrier et restons isolés les uns des autres.

Pourtant notre situation devient de plus en plus difficile ; avec le coût de la vie qui va sans cesse en augmentant.

Allons-nous continuer à rester ainsi dans

Isololement ? N'allons-nous pas essayer, par l'organisation syndicale, d'examiner notre situation, de préparer nos revendications et tenter d'obtenir un peu de bien-être qui est dû à tout être humain.

Compagnons marechoux-ferrants !

Il faut absolument vous organiser, que pas un de vous ne refuse d'accomplir son devoir de prolétaire et que tous viennent adhérer au syndicat que nous formons, car en s'abstenant à rester isolé, il nuirait à la cause commune que nous défendons et qui est la sienne.

Tous les ouvriers marechoux-ferrants de Roubaix-Tourcoing et environs se feront un devoir d'assister à la réunion privée qui aura lieu le dimanche 5 mai, à quatre heures de l'après-midi, au « Plat d'Or », o Grande-Place, à Roubaix.

Un groupe d'ouvriers marechoux-ferrants

Cinéma gratuits tous J. : Galeries Lilloises

ETAT CIVIL
de ROUBAIX du 30 avril 1907

Naissances. — André Voeveit, rue Saint-Roch, 55. — Suzanne Deberghes, rue de l'Alouette, fort Lepers, 2. — Marie Gicquelis, boulevard de Paris, 107. — Marie Delcroix, rue de Lannoy, 345. — Albertine Bockstal, rue Jacquart, cour Masuel, 19. — Léon Thélier, rue Desirée, 52. — Jérôme Mayeulans, boulevard de Cambrai, 1. — Suzanne Dumortier, boulevard de Cambrai, 1. — Désiré Lenoël, boulevard de Cambrai, 1. — Albert Dufrenoy, rue Blanchemais, 1. — Henri Outinquin, rue Blanchemais, 1.

Décès. — Norbert Lecocq, 61 ans, plaigneur, rue Notre-Dame, 5. — Séraphin Rousseux, 60 ans, sans profession, rue d'Alger, 1. — Marie Drouot, 68 ans, ménagère, rue d'Archimède, 79. — Alfreda Blazot, 5 jours, rue Perrot, 24. — Céran Lampe, 33 ans, rentier, rue Blanchemais, 1. — Marie Aubert, 2 mois, rue Blanchemais, 1. — Mortés, 2.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

Les grèves

CHEZ LES PEIGNEURS

Dans de nombreux établissements, les peigneurs ont cessé le travail, mardi matin. La grève n'est pas générale, mais elle se sera peut-être demain, si les municipalités ne prennent pas des mesures pour empêcher les ouvriers de rétablissement Floris Lorthois qui ont demandé, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le déplacement d'un surveillant de nuit qui les molestait et les insultait pendant leur travail, ils veulent en outre obtenir un relèvement des salaires, dont beaucoup sont dérisoires. Les listes des revendications sont présentées incessamment aux patrons.

A l'établissement Aullie et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, où le travail a été interrompu hier soir, le nombre des grévistes s'élève à 50.

Un peigneur Lamou, rue du Senuier, s'est allé à 5 heures du matin. Parmi les 400 ouvriers qui travaillent à la surface de l'eau, seuls quelques-uns ont cessé le travail.

Chez Malard, rue de Guisnes, 400 ouvriers se sont également mis en grève.

Un peigneur de la Tossée, rue de Roubaix, 107, sept cent cinquante ouvriers se sont mis dans les autres peigneurs en grève.

A une heure et demie, une manifestation a été organisée en face du peignage de la Tossée.

Au cours de cette manifestation, la police a arrêté trois individus qui ne sont, probablement pas manifestants.

DANS LES FILATURES

24 soigneuses et 3 bacheuses de la filature Heufler, rue du Tilleul, se sont mises en grève mardi matin. Elles demandent que leur salaire soit porté de 17 à 20 centimes par heure.

Le nombre des grévistes s'élève dans l'établissement à 69.

CHEZ LES MENUISIERS-CHARPENTIERS

Les patrons négligent toujours de donner un lieu et une date à une nouvelle entrevue qui leur a été demandée. Les membres du syndicat, au nombre de 20, ont tenu une assemblée générale, lundi matin, à 9 heures, rue de la Paix, où ils ont voté à l'unanimité la continuation de la grève et ont élu un comité qui a tenu de jeter la division dans les rangs ouvriers.

Les patrons ont maintenu leur première offre, soit 5 % d'augmentation, le 1er mai, et 5 % en janvier 1908, une demande a été tentée pour obtenir 10 % comme à Lille. Le maintien de la grève est donc assuré.

Aujourd'hui 17 mai, réunion générale à 3 heures de l'après-midi, au siège du Syndicat, rue de la Paix.

A L'ETABLISSEMENT LORTHOIS

190 ouvriers de l'établissement Lorthois, à Mouvaux, ont quitté le travail, mardi matin, pour se solidariser avec les peigneurs de Tourcoing.

À dix heures et demie, une manifestation assez grave s'est produite. Un fort groupe de trieurs, trieurs de cordes et autres grévistes s'est tenu en face du peignage. Toutes les vitres de l'établissement ont été brisées. Les patrons ont prévenu la gendarmerie téléphoniquement, cinq gendarmes à cheval se sont rendus sur les lieux et ont dispersé les manifestants qui se sont retirés un peu plus tard en deux colonnes, l'une regagnant Tourcoing par les rues de Dunkerque, de Paris, et d'Épérette, et l'autre par la rue de la Paix.

Un camion chargé de balles de laine a été renversé. Les gendarmes ont arrêté un manifestant qui a été remis peu après en liberté.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

Les grèves

CHEZ LES PEIGNEURS

Dans de nombreux établissements, les peigneurs ont cessé le travail, mardi matin. La grève n'est pas générale, mais elle se sera peut-être demain, si les municipalités ne prennent pas des mesures pour empêcher les ouvriers de rétablissement Floris Lorthois qui ont demandé, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le déplacement d'un surveillant de nuit qui les molestait et les insultait pendant leur travail, ils veulent en outre obtenir un relèvement des salaires, dont beaucoup sont dérisoires. Les listes des revendications sont présentées incessamment aux patrons.

A l'établissement Aullie et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, où le travail a été interrompu hier soir, le nombre des grévistes s'élève à 50.

Un peigneur Lamou, rue du Senuier, s'est allé à 5 heures du matin. Parmi les 400 ouvriers qui travaillent à la surface de l'eau, seuls quelques-uns ont cessé le travail.

Chez Malard, rue de Guisnes, 400 ouvriers se sont également mis en grève.

Un peigneur de la Tossée, rue de Roubaix, 107, sept cent cinquante ouvriers se sont mis dans les autres peigneurs en grève.

A une heure et demie, une manifestation a été organisée en face du peignage de la Tossée.

Au cours de cette manifestation, la police a arrêté trois individus qui ne sont, probablement pas manifestants.

DANS LES FILATURES

24 soigneuses et 3 bacheuses de la filature Heufler, rue du Tilleul, se sont mises en grève mardi matin. Elles demandent que leur salaire soit porté de 17 à 20 centimes par heure.

Le nombre des grévistes s'élève dans l'établissement à 69.

CHEZ LES MENUISIERS-CHARPENTIERS

Les patrons négligent toujours de donner un lieu et une date à une nouvelle entrevue qui leur a été demandée. Les membres du syndicat, au nombre de 20, ont tenu une assemblée générale, lundi matin, à 9 heures, rue de la Paix, où ils ont voté à l'unanimité la continuation de la grève et ont élu un comité qui a tenu de jeter la division dans les rangs ouvriers.

Les patrons ont maintenu leur première offre, soit 5 % d'augmentation, le 1er mai, et 5 % en janvier 1908, une demande a été tentée pour obtenir 10 % comme à Lille. Le maintien de la grève est donc assuré.

Aujourd'hui 17 mai, réunion générale à 3 heures de l'après-midi, au siège du Syndicat, rue de la Paix.

A L'ETABLISSEMENT LORTHOIS

190 ouvriers de l'établissement Lorthois, à Mouvaux, ont quitté le travail, mardi matin, pour se solidariser avec les peigneurs de Tourcoing.

À dix heures et demie, une manifestation assez grave s'est produite. Un fort groupe de trieurs, trieurs de cordes et autres grévistes s'est tenu en face du peignage. Toutes les vitres de l'établissement ont été brisées. Les patrons ont prévenu la gendarmerie téléphoniquement, cinq gendarmes à cheval se sont rendus sur les lieux et ont dispersé les manifestants qui se sont retirés un peu plus tard en deux colonnes, l'une regagnant Tourcoing par les rues de Dunkerque, de Paris, et d'Épérette, et l'autre par la rue de la Paix.

Un camion chargé de balles de laine a été renversé. Les gendarmes ont arrêté un manifestant qui a été remis peu après en liberté.

LES REMORDS DE CASTON

Il y a quelques jours, un entrepreneur de menuiserie de notre ville, chargéant un de ses employés, Gaston de Tourcoing, de 22 ans, demeurant à la Madeleine, d'aller encaisser plusieurs factures chez des clients.

Au lieu de s'acquitter consciencieusement de sa mission, Gaston ayant touché une somme de 134 francs, conserva l'argent et partit à Paris faire la fête.

Pris de remords et n'ayant plus au sou en poche, l'indélicat Gaston est venu se constituer prisonnier hier au poste du ter arroudissement.

LES ECONOMIES DU CHARBONNIER

Dans la soirée de lundi, M. Alphonse Lambert, marchand de charbon, traitait, sa journée terminée, à sa chambre située au premier étage du numéro 2 de la rue Au Vent, lorsqu'il eut la douloureuse surprise de constater que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui pendant son absence.

Basant un rapide inventaire, il s'aperçut que le coffre en bois renfermant ses économies, soit 375 francs, avait été fracturé et vidé de son contenu.

M. Lambert courut aussitôt conter sa découverte à la police qui a ouvert une enquête.

LA FEUR NEVITE PAS LE DANGER

Mardi, vers onze heures quarante du matin, M. Labbé Ducauteau, 63 ans, demeurant à Bourghelles, traversait la place de la Gare, lorsqu'en voulant éviter un car qui arrivait, il fut renversé par une automobile appartenant à M. Lemetter, marchand de bois à Saint-André.

Projeté sur la chaussée, M. Ducauteau fut aussitôt relevé et transporté dans une pharmacie voisine, où M. le docteur Rouzé vint lui donner des soins.

Le blessé qui, dans sa chute ne s'était fait que des contusions sans gravité aux genoux et aux mains, a pu continuer sa route si malheureusement interrompue.

LES DANGERS DE L'EQUITATION

Lundi, vers cinq heures du soir, un charretier, M. Jean-Baptiste Florent, âgé de 37 ans, demeurant 100, rue de Jelliers, au service de M. Colin, entrepreneur, passait rue Duquesne monté sur son cheval.

Soudain l'animal se cabra et tomba sur l'infortuné charretier qui fut aussitôt relevé et reçut les soins d'un docteur requis en hâte.

Le blessé, se plaignant de douleurs intenses et en proie à une violente commotion cérébrale, a été transporté d'urgence à l'hôpital de la Charité.

Son état est assez grave.

L'AMOUR A SES DANGERS

Un employé, M. Georges Hartmann, 25 ans, ayant travaillé plusieurs mois chez un marchand de meubles de la rue Saint-Nicolas, avait profité de son passage dans cette maison pour décorer sa garçonnière de la rue de Paris, sans lui laisser de traces et de porte-photographies.

Sa joie était grande, aussi éprouvait-il le besoin de faire connaître ses agissements à sa jeune amie.

C'est ce qu'il fit. En effet, cette dernière ayant eu à se plaindre de Georges, le dénonça, ce qui amena son arrestation.

Interrogé, il jura sur la tombe de sa marâtre qu'il n'avait rien volé, mais qu'une perquisition opérée chez lui fit découvrir une certaine somme de francs d'objets décorés à son ancienne patronne.

LA DERNIERE GRAVATE

Mardi soir, vers sept heures et demie, un journalier, Augustin Lévion, 55 ans, demeurant 2, rue d'Oran, a été trouvé pendu dans son grenier.

Le malheureux qui ne pouvait plus trouver de travail avait profité de l'absence de son amie pour se donner la mort.

Un médecin appelé aussitôt a déclaré que la mort remontait à plusieurs heures.

M. Villon, commissaire de permanence a fait les constatations d'usage.

On suppose que Lévion s'est donné la mort en raison du chômage qu'il éprouvait de se trouver sans ouvrage.

PAS-DE-CALAIS

DANS LES VIGNES.

Quand les Dames s'y mettent, ça n'est pas de la petite bière. L'agent Vanneville en sait quelque chose. Requis par les habitants de la rue Joseph-Belloc, pour leur faire passer un acte de propriété aux excentriques tapageuses de la femme Marie D..., qui était ornée d'un plumet monumental, le brave agent s'entendit piquer d'injures par la suite. Elle poussa, en criant jusqu'à affirmer catégoriquement que c'était elle qui avait bu, c'était l'agent qui était saoul ! Cette explication n'a pas grand chance d'être admise par le tribunal correctionnel auquel Marie D... sera déférée pour outrages.

ENTRE L'ARRIBR ET L'ECORCE.

Il ne faut pas mettre le doigt dit un proverbe. M. Achille Laurent l'ignorait sans doute, car voyant deux galopins se battre en face de chez lui, il voulut les séparer. Fâcheuse idée, le père d'un des deux petits malfaiteurs, M. Laurent, tomba sur Laurent à bras raccourcis et d'un coup de poing vigoureux lui mit le nez en compote. Estimant que son intervention méritait une autre récompense, M. Laurent a porté plainte contre le brutal qui a fait l'objet d'un procès-verbal.

UN CHARIOT.

Un chariot, tiré par un cheval, se trouvait sur le boulevard des Ecoles, un rassemblement se forma. Pour échapper aux gobelets des badauds, la jeune personne se dirigea vers le Grand-Place, mais la troupe qui se grossissait sans cesse de nouveaux arrivants se mit à lui faire une conduite de Grenoble, et bien qu'elle dut se réfugier dans un estaminet de la rue Porte d'Aras, il n'est pas douteux que le lendemain elle n'aurait été dans un état de telle proportions qu'on fit appel à la pharmacie. Mais bientôt tout se calma et la foule, se défilant aux alentours de la police, se dispersa.

DECOUVERT PERSONNAGE.

Un individu, se querant d'un nommé Julien Desormaux, demeurant rue du Châtain, se livrait lundi soir vers 7 heures, sur la place de la République, à des exhibitions immorales. Puis, avisant une fillette qui se trouvait à l'écart, il chercha à l'entraîner du côté du canal.

Des passants, témoins de ces faits, prévirent la police. A la vue des agents, le jeune homme prit la fuite, mais il ne tarda pas à être rejoint, rue Bayard et il fut amené au poste Desormaux a été interrogé hier par M. Thomas, commissaire de police.

ANNEZIN

AU VOLEUR. — Pendant l'absence des époux Hennebicq Alfred, des individus ont pénétré dans leur habitation et, après avoir fouillé sous les meubles, ont emporté des objets, quelques paquets de tabac et divers portefeuilles.

Grâce aux renseignements fournis par les voisins les malfaiteurs ont été capturés. C'est un nommé Robert Joseph, mineur, âgé de 20 ans, originaire de Marquise et un appelé Léon Desiré, 28 ans, mineur, né à Sin-le-Noble.

Arrêtés le lendemain nos deux malfaiteurs ont avoué leur méfait.

ANNAY

UN ENBERGEMENT. — Les gendarmes et ronds de nuit rencontrèrent dans les rues d'Annay, un individu qui, fortement éméché faisait un tapage infernal, invité à laisser Descendre les pauvres habitants, l'individu fit le prié de très haut et il répondit aux compliments qui l'interrogeaient par des grossièretés. Puis, passant à l'action directe, il leur allongea des coups de pied et de poing. Il mit à exécuter avec lui une véritable lutte pour le malfaiteur. Enfin, forcé resta à la loi, malgré les efforts que deux copains du forcement firent pour le dégager.

Théophile Morel, c'est le nom de cet individu, a été défilé au parquet.

Les Pauvres Honteux

Le tirage de la Loterie des Pauvres Honteux avait été fixé, comme chacun sait, au 1er Mai. En raison de l'appréhension que peut causer ce jour à certaines personnes, il avait été question de reporter ce tirage à une date plus ultérieure. Mais, si le succès considérable obtenu par cette œuvre auprès du public, il a été définitivement décidé par M. le ministre de l'Intérieur, que le tirage serait irrévocablement avancé au 15 JUNE PROCHAIN. Que les retardataires profitent donc de ce changement de date pour se préparer leur coup.

Les derniers billets sont mis en vente à dix centimes par feuille. On trouve ces billets dans toute la France, chez tous les buralistes, papeteries, etc. Envoyez votre domicile contre mandat ou bon de poste et timbre pour retour. Pour les paiements en timbres ajouter 10 centimes.

Adresse : M. Meyer, secrétaire du Comité, 11, rue J.-B. Dumas, Paris.

070-4.

CHRONIQUE des SPORTS

Navigation automobile

LA PERLE DE LA MEDITERRANEE

La course des canots automobiles pour la Perle de la Méditerranée a qui terminait les fêtes sportives de l'après-midi, vient de se disperser.

Soudain l'automobile comprenait 100 kilomètres divisés en dix tours.

Le temps était splendide et une assistance très nombreuse et élégante assistait aux courses, qui se sont déroulées par un très beau temps. Voici les résultats :

1. Racer a Flying Fish, propriétaire Baron de Rothschild, baron de Robino, court 100 kilomètres en 2 h 8 m. 50 s.

2. Cruiser a All'erta, propriétaire M. Gallinari, baron Colto, 2 h. 28 m. 21 s.

3. Cruiser a Adèle, propriétaire et baron M. Badoglio, 2 h. 40 m. 40 s.